

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 7 DECEMBRE 2021  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

**DC 2021-160**

**OBJET : Désignation des représentants du Territoire aux instances de l'association Bruitparif.**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>58</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>25</b>
Absents	<b>7</b>

Votants	<b>83</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>83</b>
Pour	<b>83</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Sylvie CHARDIN, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Dorine FUMEE, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Yann VIGUIE, Annick VOISIN, Julien WEIL.

**Représentés :**

Jacqueline BENHAMED représentée par Philippe LHOSTE, Eveline BESNARD, représentée par Marc MEDINA, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Michel DESTOUCHES représenté par Virginie TOLLARD, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Michel DUVAUDIER représenté par Sophie AMAR, Téo FAURE représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVE représentée par Marie-France PARRAIN, Anne KLOPP représentée par Jean-Philippe GAUTRAIS, Pierre LEBEAU représenté par Eric BENSOUSSAN, Céline MARTIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Pascale MOORTGAT représentée par Pierre-Michel DELECROIX, Déborah MUNZER représentée par Jean-Paul DAVID, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Sophie AMAR, Catherine PRIMEVERT représentée par Thierry BARNOYER, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Aurore THIROUX représentée par Tatiana SAUSSEREAU, Céline VERCELLONI représentée par Sylvie CHARDIN, Jacqueline VISCARDI représentée par Florentine RAFFARD.

**Absents :**

Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Delphine FENASSE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON.

## CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

### SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

#### **OBJET : Désignation des représentants du Territoire à l'association Bruitparif**

#### **LE CONSEIL DE TERRITOIRE,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-1 et L.5219-2,

**VU** le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

**VU** l'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) sur les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET),

**VU** le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),

**VU** la délibération n°D19-159 du Conseil de Territoire en date du 16 décembre 2019 relative à l'arrêt du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Territoire Paris Est Marne & Bois,

**VU** la délibération n°D17-59 du Conseil de Territoire en date du 2 mai 2017 relative à l'approbation de l'adhésion à l'association Bruitparif,

**VU** les statuts de l'association Bruitparif,

**CONSIDERANT** les enjeux liés à la Transition Écologique en lien avec l'innovation au sein des Territoires,

**CONSIDERANT** la stratégie du Plan Climat Air Énergie Territorial de Paris Est Marne & Bois,

**CONSIDERANT** le plan d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial de Paris Est Marne & Bois,

**CONSIDERANT** l'expertise technique développée par Bruitparif dans le domaine de la lutte contre les nuisances,

**CONSIDERANT** le statut de membre actif du Territoire Paris Est Marne & Bois au sein de l'association Bruitparif,

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner deux représentants du Territoire pour siéger aux instances de l'association Bruitparif,

#### **DELIBERE**

#### **ARTICLE 1 :**

**DESIGNE** pour représenter le Territoire Paris Est Marne & Bois au sein des instances de l'association Bruitparif :

- En qualité de membre titulaire : Jean-Philippe BEGAT
- En qualité de membre suppléant : Jean-Paul DAVID

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le représentant du Territoire ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'association Bruitparif (notamment au sein du Conseil d'Administration, bureau, présidence, vice-présidence), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,  
  
Olivier CAPITANIO

The seal is circular with a blue border. Inside the border, the text "Territoire Paris Est Marne & Bois" is written in a semi-circle at the top, and "16" is at the bottom. The center of the seal features a stylized illustration of a building or monument.

La présente délibération publiée le  
est exécutoire à la date du  
en application des articles L5211-1  
et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le